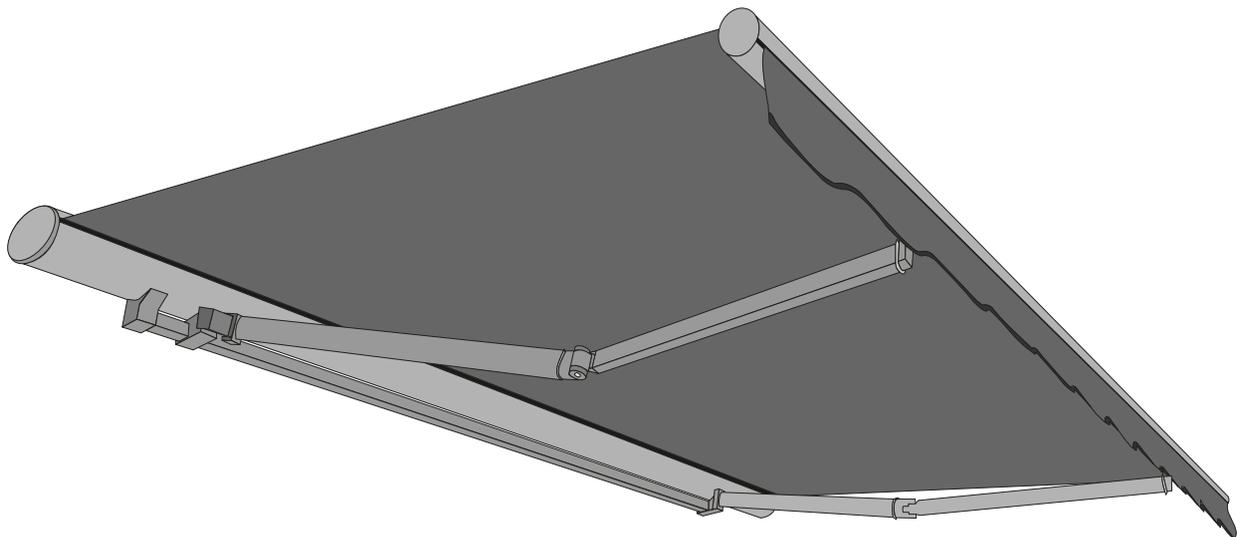


# Instructions d'utilisation et d'entretien

## Marquises

---





**Pour assurer la sécurité des personnes, veuillez suivre ces instructions. La notice doit être conservée tout au long de l'utilisation de l'appareil.**

Ce manuel est destiné à l'utilisateur du store. Veuillez le lire avant d'utiliser le produit pour la première fois. Il contient les informations nécessaires pour garantir une utilisation sûre et un bon entretien de la housse. Les instructions doivent être conservées tout au long de l'utilisation du produit. Si l'auvent est vendu, ce manuel doit être fourni avec le produit.

## 1. INFORMATIONS

Le produit doit être utilisé conformément à son usage prévu. Le store est destiné à un usage extérieur dans le bâtiment comme protection solaire supplémentaire. Si le produit est utilisé et modifié d'une manière autre que celle décrite dans cette documentation, il est utilisé de manière inappropriée. Apporter des modifications arbitraires qui affectent la sécurité de fonctionnement du produit est inacceptable.

### 1.1. FABRICANT DE

Le fabricant du store est la société : FILL Sp. z o.o. zoo.  
**rue Staszica 7**  
**32-640 Encombremment**

Le fabricant s'efforce de garantir que le produit répond à toutes les exigences des clients et qu'il soit en même temps conforme à toutes les normes de production de stores.

#### Maintien des normes de production et de produits :

Lp	Article	Base juridique européenne	Base juridique polonaise
1	Rideaux et auvents extérieurs - Exigences opérationnelles y compris la sécurité	EN 13561:2015-07	PN EN 13561:2015-07
2	Produits de construction (CPR)	Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011	Règlement du Ministre de l'Économie du 21 octobre 2008 Journal des lois 2008 n° 199, article 1228) 1228, tel que modifié (Journal des lois 2011.124)

## 1.2. EXPLICATIONS ET DÉFINITIONS

Vous trouverez ci-dessous des symboles (pictogrammes) indiquant des informations et des termes particulièrement importants utilisés dans cette documentation ainsi que leurs définitions.

Pictogramme	Signification du pictogramme	informati
	INFORMATIO N	Avant d'utiliser le produit, veuillez lire les instructions d'utilisation et d'entretien.
	INFORMATIO N	Une information important.
	ATTENT ION	Possibilité de danger et de dommages.

**Auvent** : un parasol pour l'extérieur, monté sur la façade du bâtiment pour protéger par exemple les balcons, les terrasses et les jardins du rayonnement solaire. La fonction principale de protection solaire est assurée par la toile du store en tissu, qui est pliée et dépliée par un entraînement électrique. **Housse** : composant du produit, en tissu décoratif de haute qualité, grâce auquel la fonction principale de protection solaire est remplie. **Entraînement électrique** : appareil qui utilise l'électricité pour mettre le tissu en mouvement et qui déroule et enroule le tissu.

## 1.3. DÉSIGNATION DU PRODUIT

Le but du store est de fournir une protection solaire grâce à un tissu décoratif de haute qualité. Ce produit peut être déplié et plié, selon les besoins, manuellement à l'aide d'un mécanisme à manivelle ou électriquement à l'aide d'un entraînement. Grâce à une large gamme de couleurs de tissus, les auvents peuvent également avoir une fonction décorative, améliorant l'aspect esthétique du bâtiment.

## 2. INFORMATIONS TECHNIQUES

### 2.1. CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

Une commande complète d'un produit, tel qu'un store banne, doit comprendre un ensemble d'éléments permettant son bon fonctionnement après une bonne installation du produit à l'endroit cible. Le choix des éléments de montage, du système de store choisi ainsi que du lieu et de la méthode d'installation doivent être effectués par une personne ayant une connaissance spécialisée du produit. Ce manuel d'utilisation et d'entretien s'applique aux auvents disponibles chez FILL. Les différences dans la construction des différents types de parasols n'affectent pas de manière significative leurs fonctions de protection solaire ni les méthodes d'utilisation et d'installation. Le choix du système doit être effectué par l'utilisateur final en fonction des aspects visuels et des préférences individuelles. L'offre comprend des accessoires permettant une installation sûre et stable des stores sur la façade du bâtiment, dont l'utilisation doit être choisie en fonction des connaissances techniques et constructives de la personne effectuant l'installation prévue. Ces accessoires ont une fonction supplémentaire et utile et ne constituent pas le seul kit de montage approprié.

### 2.2. COMPOSANTS

Quel que soit le modèle de store choisi, le kit d'installation est composé des éléments suivants :

- Structure du store, • Tube d'enroulement avec toile enroulée, • Bras du store,



Le fabricant ne fournit pas d'éléments de montage tels que des vis, des broches ou des chevilles. La personne effectuant l'installation doit prévoir ces éléments à l'avance et les équiper elle-même - en particulier, faire attention au choix approprié des accessoires en tenant compte de la surface d'installation (notamment l'épaisseur de la couche isolante et les distances nécessaires).

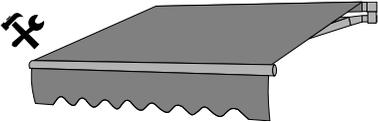
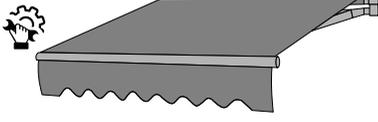
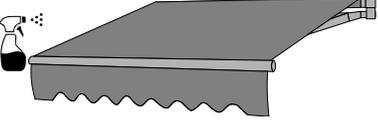
## 3. FONCTIONNEMENT ET SÉCURITÉ



Le fabricant n'est pas responsable d'une implantation inappropriée de ses produits, de sorte que le non-respect de ces instructions peut entraîner la perte de la garantie du produit.

### 3.1. RECOMMANDATIONS DE FONCTIONNEMENT

<p><b>Température de fonctionnement Le store ne peut fonctionner qu'à cette température</b> température ambiante entre -25°C et +65°C.</p>		
<p><b>Fonctionnement du store pendant les gelées En cas de températures négatives, cela peut se produire.</b> cerise sur l'auvent. Si vous utilisez un moteur, appareils sans protection contre les surcharges, le produit ne peut être utilisé après l'élimination de la glace.</p>		
<p><b>Fonctionnement de l'auvent par temps venteux</b> En cas de fortes rafales de vent, le store doit être rétracté. feuilles. <b>Etant donné que le store n'est pas un produit destiné à fonctionner par vent fort, il est recommandé d'utiliser des capteurs vent/météo pour protéger le</b></p>		
<p><b>Zone de travail auvent</b> Lors de la fermeture du store, assurez-vous qu'aucun obstacle ne gêne le passage du store. <b>Les auvents ne sont pas autorisés dans la zone de travaux. mettre en place tous les obstacles qui empêcheront le fait fonctionner correctement.</b></p>		
<p><b>Fonctionnement normal du store</b> Il est recommandé de ne pas dépasser le maximum quotidien cycle de store, soit 50 cycles. (1 cycle - ouverture et fermeture) fermeture du store) <b>En cas de non-respect des instructions peuvent entraîner une durée de vie du store, voire une panne.</b></p>		
<p>* Le nombre réel de cycles autorisé pour un entraînement donné varie en fonction du type, du modèle et du fabricant du lecteur. Des informations détaillées sont disponibles auprès de leur fabricant.</p>		

<b>Réparations En cas de problèmes de performances</b> auvents, veuillez contacter le fabricant.	
 <b>N'effectuez pas de réparations vous-même. sa main.</b>	
<b>Entretien Il est recommandé de vérifier régulièrement les composants</b> le store en termes de blocage ou d'autres dommages surviennent.	
 <b>Ne pas débrancher l'alimentation électrique du store pendant le travail peut</b>	
<b>Nettoyage Il est recommandé de nettoyer régulièrement, à l'aide d'un produit non abrasif et non électrique.</b> Mesures appropriées.	
 <b>Ne pas débrancher l'alimentation électrique du store pendant le travail peut entraîner un choc électrique.</b>	

**N'utilisez pas de nettoyeurs haute pression.**  
 Le non-respect des recommandations mentionnées ci-dessus peut entraîner : **pression.**

- Dommages au produit, Mise en danger de la personne qui utilise le store. Dysfonctionnement du système.
- 

## 3.2. RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

- Lors de l'installation, de l'entretien et des réparations, les règles de santé et de sécurité au travail doivent être respectées. Les réparations doivent être effectuées par des personnes autorisées et formées.
- L'acheteur du store est responsable de fournir aux utilisateurs les instructions relatives à l'utilisation et au suivi du matériel. Tous les travaux d'entretien et de nettoyage doivent être effectués conformément à ces instructions, tout en respectant les exigences de sécurité. Suivez les marquages présents sur le produit (ex : pictogrammes, flèches de déplacement). En cas de travaux effectués autour du store (par exemple peinture, perçage), le store doit être protégé contre d'éventuels dommages. Avant de commencer les travaux de réparation, débranchez le produit de l'alimentation électrique. Ne laissez pas des personnes non formées ou des enfants utiliser le produit. Le montage doit être réalisé dans le respect des règles de sécurité pour les travaux en hauteur.

## 4. COMMENTAIRES

- Le fabricant n'est pas responsable des dommages résultant d'une mauvaise utilisation ou d'un mauvais entretien. Tous les dommages résultant de conditions météorologiques particulières ou de l'usure naturelle ne peuvent faire l'objet d'une réclamation. L'usure du revêtement de peinture est également considérée comme naturelle et de légères rayures peuvent apparaître après environ 200 cycles. La condition pour examiner une réclamation est de la soumettre par écrit accompagnée d'une preuve d'achat. Le fabricant n'est pas responsable des modifications et corrections supplémentaires qui n'ont pas été prises en compte par le fabricant. En cas de réclamation injustifiée, tous les frais engagés par le fabricant pour examiner la réclamation sont à la charge du plaignant. Pour des raisons de sécurité, le store doit être installé de manière à ce que sa partie la plus basse, une fois ouverte, ne se trouve pas à moins de 220 cm du sol. Une attention particulière devra être portée à ce que le produit ne se salit pas lors de travaux effectués à proximité (mousses de montage, mortiers, colles), qui pourraient entraîner son endommagement ou un mauvais fonctionnement. Un auvent installé dans des lieux publics et équipé d'un interrupteur de commande doit avoir un point de commande correctement marqué (conformément aux règles de santé et de sécurité). L'accès aux appareils de commande doit être protégé contre toute utilisation non autorisée par des enfants. Le store doit être connecté à l'installation électrique conformément aux pratiques de construction et aux réglementations en vigueur.

## 5. CERTIFICAT CE

Exemple de marquage produit avec un label CE pour les stores bannes.

 PRODUCENT ROLET I ŻALUZJI	FILL Sp. z o.o. ul. Staszica 7, 32-640 Zator NIP: 5492472516	Markizy kasetowe do zewnętrznego stosowania w budownictwie EN 13561:2015-07 [PN-EN 13561:2015-07]	
Numer deklaracji: <small>[numer / rok produkcji]</small>	020831/2022	Całkowita przepuszczalność energii promieniowania słonecznego $g_{tot}$ :	0,01
Odporność na obciążenie wiatrem:	X klasa		

 PRODUCENT ROLET I ŻALUZJI	FILL Sp. z o.o. ul. Staszica 7, 32-640 Zator NIP: 5492472516	Markizy bez kasety do zewnętrznego stosowania w budownictwie EN 13561:2015-07 [PN-EN 13561:2015-07]	
Numer deklaracji: <small>[numer / rok produkcji]</small>	020831/2022	Całkowita przepuszczalność energii promieniowania słonecznego $g_{tot}$ :	0,01
Odporność na obciążenie wiatrem:	X klasa		

## 6. PROPRIÉTÉS DE FABRICATION DES AUVENTS

### 6.1. VAGUES

À l'endroit où les toiles sont assemblées, ainsi qu'au milieu de la toile (double épaisseur de toile), du fait de l'enroulement du store, des ondulations peuvent apparaître, qui prennent parfois la forme d'un délicat motif à chevrons.

### 6.2. PLIER LES BORDS DU TISSU

Les brins latéraux sont soumis à des charges particulièrement lourdes, c'est pourquoi les bords du tissu peuvent légèrement s'affaisser.

### 6.3. CRÉER PENDANT LE ROULAGE

Lors de l'enroulement et du déroulement du store, ce qu'on appelle la traction du tissu au niveau des coutures (double épaisseur du tissu), visible notamment sur les stores à cassette et semi-cassette - cependant, cela ne provoque pas de déformations permanentes ni de dommages aux tissus, et n'est qu'un effet du processus technologique.

**Les modifications décrites ci-dessus qui peuvent survenir sur la surface de la housse ne peuvent constituer un motif de réclamation car elles sont typiques des toiles de stores et n'affectent pas le confort d'utilisation. Il ne faut absolument pas dérouler le store en cas de fortes pluies et ne pas exposer la toile à l'humidité de manière prolongée, car l'eau restant à sa surface pourrait surcharger les attaches et provoquer de légères déformations et ondulations de la surface de la toile. Si vous enroulez un tissu humide, déroulez-le immédiatement après l'arrêt de la pluie et laissez-le sécher.**

## 7. DÉCLARATION DU FABRICANT

Malgré la plus haute qualité des tissus utilisés, des imperfections peuvent apparaître sur les toiles de store installées en raison de la nature et des propriétés du fil acrylique ou polyester et de la nécessité d'assembler les bandes de tissu et d'enrouler le tissu sur les bords de la toile. Tout ce qui précède Les imperfections sont naturelles dans les revêtements de stores, elles doivent toujours être connues du futur client et ne peuvent en aucun cas être une raison pour se plaindre du store. Les tissus utilisés dans la fabrication des stores sont des tissus spécialisés et leurs teintes peuvent varier. De légères différences de teinte ne peuvent donner lieu à une réclamation.

## 8. CONDITIONS DE GARANTIE

1. La garantie est fournie par FILL Sp. z o.o. zoo. (ci-après dénommé le Fabricant) dont le siège social est : ul. St. Stanisława 2, 64-640 Wrocław, République tchèque.
2. La garantie est réservée à un acheteur qui est un consommateur (ci-après dénommé l'acheteur) avec la preuve d'achat. Dans le cas des stores bannes, la période de garantie est de 24 mois. Les détails de la garantie pour les entraînements électriques et les accessoires peuvent être trouvés dans l'annexe séparée.
3. Le fabricant remplira ses obligations de garantie lorsque l'acheteur fournira une preuve d'achat, conformément également une carte de garantie.
4. L'acheteur dépose une réclamation auprès du vendeur auprès duquel le produit a été acheté, et dans le cas contraire possible – directement au fabricant.
5. La garantie ne couvre pas les effets résultant d'une mauvaise installation, de l'utilisation d'accessoires, éléments supplémentaires non inclus dans la liste des éléments obligatoires, utilisation inappropriée, usure naturelle des matériaux, impact de forces extérieures ou non-respect des instructions.
6. Les défauts visibles à une distance inférieure à 3 m (par exemple petites rayures, différences de teinte) ne sont pas considérés comme des défauts et la garantie ne sera pas respectée.
7. La garantie ne couvre pas le comportement naturel ni les effets de production inclus dans la section : « Procédés de production des produits ».
8. La garantie ne sera pas couverte en cas de rayures, de matité ou de dommages résultant de l'utilisation du produit.
9. La garantie ne s'applique pas non plus aux éléments exposés à une exposition fréquente en raison de leur composition, par exemple des joints.
10. Les dommages causés par l'utilisation inappropriée par le vendeur et l'acheteur qui affectera négativement le produit. De plus, un éventuel entretien/réparation par une équipe non qualifiée ne constitue pas une base pour déposer une plainte.
11. Toute interférence faite par le vendeur/acheteur dans l'aspect de la visualisation du produit (suppression suppression de la marque, des marques d'identification, etc.) annulera la garantie du produit.
12. Le vendeur/acheteur est tenu de vérifier les marchandises à la réception pour déceler d'éventuels défauts. Les défauts du produit quantitatifs et
13. Les marchandises reçues sans réserve par le vendeur/acheteur sont considérées comme des marchandises sans défauts. 14. Vices cachés, c'est-à-dire défauts impossibles à détecter au moment de la réception de la marchandise, l'acheteur est tenu de les signaler par écrit immédiatement après leur découverte, mais au plus tard 14 jours après la réception de la marchandise.
15. Les obligations de garantie des marchandises sont les 21 jours à compter de la date de réception de la notification. 16. Le fabricant n'est pas responsable des dommages subis par l'acheteur à la suite d'une panne ou d'un dysfonctionnement pendant la période de garantie et après la fin de la période de garantie.
17. Si le vendeur/acheteur signale un défaut ou un défaut qui, à son avis, est soumis à la garantie et, à la suite d'une inspection par le fabricant, il s'avère que la marchandise n'est pas endommagée ou que le défaut ou le dommage n'est pas sujet à réparation. dans le cadre de la garantie, le fabricant informera le vendeur/acheteur des frais de réparation. Les frais liés à la fourniture du service de réparation payant seront facturés au vendeur/acheteur. Le vendeur/acheteur garantit que l'installation sera réalisée par des personnes qualifiées et, dans le cas des raccords électriques, par des personnes qualifiées SEP. Le vendeur/acheteur est seul responsable d'une installation incorrecte.